5e édition du Symposium international sur le transport et la logistique (TRANSLOG AFRICA)

Intégration économique africaine et facilitation des échanges

Innovations douanières dans le cadre de la ZLECAf

La douane comme infrastructure de l'intégration, de la compétitivité et de la sécurisation des corridors africains

DRABO Mahamadou
Inspecteur des Douanes
Direction Générale des Douanes

Organisé par le Conseil Burkinabè des Chargeurs

Zone de libre-échange continentale africaine

Ouagadougou, octobre 2026

INTRODUCTION : LE CONTEXTE

Un monde sous tension, un continent qui s'ouvre

LE MONDE

- Tensions géopolitiques
- Chaînes logistiques recomposées
- Coûts et délais sous pression

LE RÔLE DE LA DOUANE

- Sécuriser les flux sans les ralentir
- Assurer la continuité des échanges

LE CONTINENT

- ZLECAf : marché continental
- Commerce intra-africain à bâtir
- Économies à transformer

LE RÔLE DE LA DOUANE

- Faciliter les échanges entre pays africains
- Appliquer l'Accord de Kigali aux frontières

LES PAYS ENCLAVÉS

- Dépendance des ports de transit
- Infrastructures insuffisantes
- Gouvernance et coordination

LE RÔLE DE LA DOUANE

- Maîtriser les coûts et les délais du transit
- Coordonner les acteurs sur les corridors

Comment la douane peut-elle faire de la frontière un levier de la ZLECAf ?

PLAN DE LA PRÉSENTATION

Accord ZLECAF : de Kigali à Ouagadougou

I PARTIE

L'ambition, le cadre et les freins

- La ZLECAf en chiffres
- Huit protocoles, un cadre juridique
- Marchandises et règles d'origine
- Cinq verrous à lever

II PARTIE

Les réponses de la douane burkinabè

- Dématérialisation et paiements
- La donnée avant la marchandise
- Transit : SIGMAT, ex-COTRACK
- Nouveau Code des douanes
- Six chantiers

III PARTIE

Du régional au continental

- Stratégie ZLECAf-UEMOA
- Commerce numérique et services
- Les autres protocoles
- Règlement des différends

IV PARTIE

Propositions et conclusion

- Cinq propositions pour une feuille de route continentale
- Une frontière plus intelligente

Fil conducteur: la douane, de gardienne de la frontière à moteur de l'intégration

I

L’ambition, le cadre et les freins

Pourquoi la ZLECAf se gagnera aussi à la frontière

Chiffres clés · Cadre juridique · Marchandises et origine · Verrous

I.L'AMBITION, LE CADRE ET LES FREINS : CHIFFRES CLÉS

1,3 milliard de consommateurs : l'ambition de la ZLECAf

54 / 55
États de l'UA signataires (IAPC, 2026)

49
ratifications à la mi-2026 (IAPC, 2026)

7 sur 8
États de l'UEMOA parties à l'Accord

1,3 Md
de consommateurs sur le continent

≈ 230 Md$
de cce intra-africain en 2026 (Projection BAD, Rapp. 2025)

Ouvrir le marché
Libéraliser les échanges, bâtir des chaînes de valeur africaines

Faciliter
Réduire les coûts et les délais, simplifier les formalités

Sécuriser
Coopération douanière, assistance mutuelle, lutte contre la fraude

LES DATES QUI COMPTENT

Siège du Secrétariat : Accra (Ghana)

21 mars 2018
Signature de l'Accord à Kigali

30 mai 2019
Entrée en vigueur, après 22 ratifications

1er janv. 2021
Début des échanges sous le régime ZLECAf

Octobre 2022
Initiative sur le commerce guidé

Février 2023
Protocoles investissement, propriété intellectuelle, concurrence

Février 2024
Protocoles commerce numérique, femmes et jeunes

Un cadre juridique à quatre étages

NIVEAU CONTINENTAL

Accord de Kigali

Signé le 21 mars 2018 · en vigueur le 30 mai 2019 · échanges ouverts le 1er janvier 2021

Protocole sur le commerce des marchandises : neuf annexes, dont quatre au cœur du métier douanier

- Annexe 2 · Règles d'origine
- Annexe 3 · Coopération douanière et assistance mutuelle
- Annexe 4 · Facilitation des échanges
- Annexe 8 · Transit

Huit protocoles au total : trois en vigueur, cinq adoptés en 2023 et 2024

NIVEAU RÉGIONAL : UEMOA

- Codes des douanes UEMOA et CEDEAO et le Tarif extérieur commun CEDEAO/UEMOA)
- Stratégie ZLECAf-UEMOA adoptée le 27 mars 2026, pour 2026-2030

NIVEAU INTERNATIONAL

- Convention de Kyoto révisée : adhésion du Burkina le 8 juillet 2017
- Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges : ratifié le 21 septembre 2018

NIVEAU NATIONAL

- Loi 003-2025/ALT du 24 mars 2025 : nouveau Code qui abroge les lois de 1962 et de 1992
- Stratégie nationale ZLECAf 2022-2026 et Plan d'actions 2022-2024 ; Plan stratégique DGD, 2022-2026
- Arrêté 061/2025 du 11 février 2025 portant Programme de Partenariat Privilégié

Huit protocoles, trois phases : une architecture encore en construction

PHASE I · EN VIGUEUR

Commerce des marchandises

Annexes 2, 3, 4 et 8 : le socle douanier

Commerce des services

Listes d'engagements de chaque État

Règlement des différends

Saisine par les États parties

PHASE II · ADOPTÉS EN FÉVRIER 2023

Investissement

Guichets uniques, zones économiques spéciales

Propriété intellectuelle

Indications géographiques, dont le karité du Burkina

Politique de concurrence

Autorité africaine

PHASE III · ADOPTÉS EN FÉVRIER 2024

Commerce numérique

Commerce sans papier, paiements numériques

Femmes et jeunes

Commerce transfrontalier informel

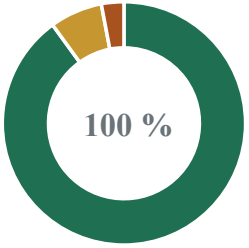
POUR LA DOUANE

Zéro papier, identités et paiements numériques, régime simplifié pour le petit commerce

Trois protocoles en vigueur, cinq adoptés dont la ratification est en cours : le droit de la frontière continue de se construire.

Le protocole Marchandises : tarifs, annexes et origine

TROIS PANIERS TARIFAIRES



90 % Non sensibles : 5 ans, ou 10 ans pour les PMA

7 % Sensibles : 10 ans, ou 13 ans pour les PMA

3 % Exclus ; au plus 10 % de la valeur des importations

Burkina Faso (PMA) : 10 et 13 ans.

NEUF ANNEXES TECHNIQUES

1 · Listes de concessions tarifaires
2 · Règles d'origine
3 · Coopération et assistance mutuelle
4 · Facilitation des échanges
5 · Barrières non tarifaires
6 · Obstacles techniques au commerce
7 · Mesures sanitaires et phytosanitaires
8 · Transit
9 · Recours commerciaux

ORIGINE : ANNEXE 2

Entièrement obtenus : produits récoltés, élevés ou extraits sur place
Transformation substantielle : changement de classification, valeur ajoutée ou procédé spécifique
Cumul : le coton du Burkina tissé au Sénégal garde l'origine africaine

Règle tarifaire

Pas de nouveaux droits à l'importation sur les produits libéralisés ; droits à l'exportation notifiés.

Justificatifs et sanctions

Certificat d'origine ou déclaration d'exportateur agréé ; fausse déclaration : droits pleins et pénalités.

Enjeu pour la douane

Recettes tarifaires en baisse (la douane fournit ≈ 38 % des recettes fiscales) ; contrôle de l'origine renforcé.

Cinq verrous qui freinent le commerce intra-africain

Des procédures complexes

Formalités multiples, documents redondants

Des contrôles qui se répètent

Inspections successives, faible coordination

Des délais aux frontières

Congestion, files d'attente, traitement séquentiel

Des systèmes peu connectés

Données difficiles à partager entre administrations

Des pratiques hétérogènes

Normes, procédures et usages variables d'un pays à l'autre

CONSÉQUENCE

Coûts logistiques élevés, corridors imprévisibles, perte de compétitivité.

Et un défi budgétaire : la douane fournit ≈ 38 % des recettes fiscales, alors que 90 % des lignes seront libéralisées.

II

Les réponses de la douane burkinabè

Des dispositifs déjà déployés ou engagés, ancrés dans un nouveau Code des douanes

Dématérialisation . Données . Transit . Code des douanes . Chantiers

II. LES RÉPONSES DE LA DOUANE BURKINABÈ

Six leviers de facilitation, quatre déjà en place

Dématérialisation

Réduire le papier et les saisies multiples

SYDONIA · SYLVIE 2 · Faso Arzeka

Interconnexion des systèmes

Faire dialoguer les systèmes douaniers d'un pays à l'autre

SIGMAT

Guichet unique

Une interface pour plusieurs administrations

Chantier national

Dédouanement anticipé

Traiter les données avant l'arrivée

Programme de Partenariat privilégié

Analyse de risques

Contrôler davantage le risque, moins le faible risque

DRAV

Reconnaissance mutuelle

Éviter la répétition des contrôles

Chantier continental

Principe directeur : simplifier la procédure avant de la numériser.

Chaque annexe de Kigali en lien étroit avec la douane a son outil à Ouagadougou

ANNEXE 2 Règles d'origine	Vivier d'experts douaniers en origine, valeur et tarif DRAV : renseignement, risque et valeur
ANNEXE 3 Coopération douanière et assistance mutuelle	SIGMAT : interconnexion des systèmes de la sous-région Assistance mutuelle (AAMI) et Accords bilatéraux : Ghana, Niger… Scanners, Brigade cynophile, Enquêtes douanières (DED)
ANNEXE 4 Facilitation des échanges	SYDONIA SYLVIE 2 Faso Arzeka Partenariat privilégié OCOD-BF : célérité du dédouanement
ANNEXE 8 Transit	Suivi satellitaire (ex-COTRACK) : de la frontière vers l'intérieur du pays SIGMAT : déclaration de transit unique

Du papier au clic : dématérialiser procédures et paiements

SYLVIE 2 · COLLECTE DES DOCUMENTS DE DÉDOUANEMENT

72 h → 3 h

SYLVIE 1 · 72 h

SYLVIE 2 · 3 h

Délai de collecte des documents, de SYLVIE 1 à SYLVIE 2, selon le Directeur général de la SOGESY lors du lancement le 17 février 2025

SYDONIA

Système douanier automatisé (SYDONIA World). Le nouveau Code autorise la déclaration en détail sur support électronique (art. 131).

SYLVIE 2

Collecte des documents de dédouanement : signature électronique, interopérabilité avec d'autres systèmes (Vers un veritable Guichet unique)

Faso Arzeka

Plateforme nationale de paiements numériques lancée le 30 janvier 2025 : mobile money et cartes.

La donnée arrive avant la marchandise

AVANT

- Pré-déclaration
- Données anticipées
- Analyse de risque

AU BURKINA FASO

- Partenariat privilégié : déclaration anticipée, enlèvement immédiat
- Code, art. 100 et 124 : données et déclaration avant l'arrivée
- DRAV : renseignement, risque, valeur

À LA FRONTIÈRE

- Ciblage
- Contrôle sélectif
- Inspection non intrusive

AU BURKINA FASO

- Scanners fixes et portatifs
- Brigade cynophile : produits dangereux
- Suivi satellitaire des camions en transit, dès la frontière

APRÈS

- Audit a posteriori
- Exploitation des données
- Amélioration du ciblage

OBJECTIF ET PERSPECTIVE

- Plan stratégique : au moins 20 % des entrepôts contrôlés chaque année
- Ciblage prédictif par l'intelligence artificielle

Moins de contrôles systématiques + meilleurs contrôles ciblés = fluidité + sécurité

Tracer le transit : des corridors visibles et sécurisés



Suivi satellitaire (ex-COTRACK)

Des marchandises en transit, de la frontière du Burkina vers l'intérieur du pays

- Prévenir la fraude et les pertes de recettes en route
- Inscrit au Plan stratégique 2022-2026, avec la formation des agents
- Complète SIGMAT : l'un suit le camion, l'autre fait circuler la donnée

SIGMAT

Porté par la CEDEAO et l'UEMOA, lancé en 2019 entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire

- Une seule déclaration de transit, de l'origine à la destination
- Les administrations s'échangent les données ; l'arrivée est confirmée au pays de départ
- Plan d'actions ZLECAf : brigades juxtaposées aux frontières

Base légale : articles 196 et 203 du nouveau Code (déclaration et suivi électroniques du transit). Cadre ZLECAf : annexe 8.

II. LES RÉPONSES DE LA DOUANE BURKINABÈ : LE SOCLE

Un socle juridique et institutionnel pour porter la réforme

NOUVEAU CODE DES DOUANES

1962 → 2025

Loi 003-2025/ALT, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée législative de Transition le 24 mars 2025. Elle abroge les lois de 1962 et de 1992 et aligne le droit douanier sur Kyoto révisée, l'OMC et l'UEMOA.

15 titres 474 articles

CE QUE LE CODE REND POSSIBLE

- Déclaration anticipée (art. 124) et données avant l'arrivée (art. 100)
- Déclaration électronique (art. 131), transit et suivi électroniques (art. 196 et 203)
- Partenariats et statuts d'opérateur agréé (art. 38 à 40)
- Livraison surveillée (art. 88-89), enquêtes communes (art. 41), cybersécurité douanière (art. 440)

UNE ORGANISATION ADAPTÉE

- DRAV (renseignement, risque, valeur) ; DED (enquêtes douanières); DREP (régimes attractifs); DSI (systèmes informatiques)
- DMOP (modernisation et prospective ; DRFC (facilitation, cooperation)
- COPIL (pilotage) ; OCOD-BF (célérité)

AUTRES MESURES ENGAGÉES

Un vivier d'experts
en origine, valeur et tarif

Un dialogue avec le secteur privé

cadres de concertation et conventions de parténariat

Des régimes attractifs

Transformation de marchandises pour la mise à la consommation; ; Zones franches ; PME; Régimes d'agréments ; économiques

Des moyens contre la fraude

Scanners, unités cynophiles, suivi satellitaire des cargaisons en transit, enquêtes douanières

Six chantiers pour passer à la douane intelligente

E-douanes

Programme de douanes intelligentes, dans le prolongement de la dématérialisation

Opérateurs économiques agréés

Rendre opérationnel le Programme des opérateurs économiques agréés (statuts prévus aux art. 38 à 40 du Code)

Guichet unique national

Instituer un véritable guichet unique au plan national (dans le sens de l'AFE)

Engagements tarifaires

Les rendre opérationnels et les notifier au Secrétariat de la ZLECAf

Règles d'origine

Régler les points en suspens (zones économiques spéciales notamment)

Commerce informel

Faciliter le commerce transfrontalier informel et la transition vers le formel

Technologies : IA, scellements électroniques. L'IA assiste le douanier ; elle ne supprime pas le contrôle humain.

III Du régional au continental

Des acquis régionaux pour réussir la ZLECAf

Stratégie UEMOA . Numérique et services . Autres protocoles . Différends

Du régional au continental : ne pas repartir de zéro

Acquis régionaux

UEMOA et CEDEAO

Codes des douanes UEMOA et CEDEAO, transit régional, expérience des corridors

SIGMAT

Porté par CEDEAO et UEMOA

Échange électronique des données de transit : une déclaration valable sur tout le trajet

ZLECAf

L'étape continentale

Interopérabilité, standards communs, reconnaissance mutuelle, convergence des pratiques

STRATÉGIE ZLECAf-UEMOA. ADOPTÉE LE 27 MARS 2026

Axe 1 · Intégration

- Adapter les textes communautaires à l'Accord
- Dématérialiser les procédures du commerce
- Politique de commerce des services

Axe 2 · Compétitivité

- Label « Made in UEMOA »
- Guide de l'exportateur sur la ZLECAf
- Plateforme régionale e-market

Axe 3 · Inclusion

- Genre et jeunesse dans les stratégies
- Observatoire de l'entrepreneuriat féminin
- Incubation (accompagner projets entreprise innovante)

« Compétitifs, offensifs et solidaires sur le marché de la ZLECAf »

39,282 Md FCFA
coût de la stratégie, 2026-2030

1,78 Md FCFA
projet UEMOA-BAD, 2026-2028

2 comités
pilotage régional et suivi technique

Commerce numérique et services : la frontière se joue aussi en ligne

COMMERCE NUMÉRIQUE · SIX BLOCS

Accès au marché
Règles d'origine, taxation numérique

Transaction commerciale
Interopérabilité, commerce sans papier, paiements numériques

Traitement des données
Flux, vie privée, localisation

Confiance numérique
Cybersécurité, protection des consommateurs

Inclusion numérique
MPME, compétences, groupes sous-représentés

Infrastructures
Technologies émergentes

La troisième partie du protocole est consacrée à la facilitation du commerce numérique ; huit annexes détaillent identités numériques, paiements transfrontaliers, sécurité en ligne et transferts de données.

Pour la douane : zéro papier, paiements et identités numériques

COMMERCE DES SERVICES · LE TRANSPORT EN PREMIÈRE LIGNE (IAPC, 2026)

≈ 2 %
du commerce mondial de services, mais la plus forte

9 500 Md$
d'exportations mondiales de services en 2025

CINQ SECTEURS PRIORITAIRES

Services aux entreprises	**Communication**	**Services financiers**
Tourisme	**Transport**	

SIX TYPES DE LIMITATIONS D'ACCÈS AU MARCHÉ

Nombre de fournisseurs · valeur des transactions · nombre d'opérations · personnes employées · forme juridique imposée · plafond de capital étranger

Quatre autres protocoles, quatre ponts vers la douane

INVESTISSEMENT

- Cadre continental harmonisé et protection des investisseurs
- Guichet unique pour les investisseurs africains, zones économiques spéciales
- Différends investisseur-État : médiation d'abord, puis arbitrage

CONCURRENCE

- Autorité africaine de la concurrence
- Ententes, abus de position dominante, fusions, aides d'État
- Compatibilité avec le Règlement 02/2002 de l'UEMOA (règles applicables aux pratiques anticoncurrentielles)

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Indications géographiques : le karité du Burkina
- Savoirs traditionnels, brevets, droit d'auteur, marques
- OAPI, pilier institutionnel de l'espace UEMOA

FEMMES ET JEUNES

- 60 à 80% des commerçants transfrontaliers sont des femmes (IAPC, 2026, citant OIT 2025)
- Couloirs dédiés, formation des agents, plaintes contre le harcèlement
- Régime simplifié, paiement numérique des droits

Les ponts vers la douane : zones économiques spéciales et origine ZLECAf des produits transformés, indications géographiques aux frontières, corridors et ports secs, petit commerce transfrontalier et transition vers le formel.

IV

Propositions et conclusion

Une feuille de route pour des frontières plus intelligentes

Cinq propositions . Conclusion

Cinq propositions pour une feuille de route continentale

1 Interconnecter

Systèmes douaniers, guichets uniques et données de transit

AU BURKINA
SIGMAT, interconnexion des systèmes régionaux

2 Harmoniser

Standards de données, procédures et exigences documentaires

AU BURKINA
Code aligné sur textes OMD, OMC, UEMOA

3 Mutualiser

Contrôles conjoints et reconnaissance mutuelle

AU BURKINA
Assistance mutuelle (AAMI) et Accords bilatéraux

4 Anticiper

Déclaration anticipée et traitement avant l'arrivée

AU BURKINA
Programme de Parténariat privilégié et article 124 du Code

5 Innover

IA, traçabilité et cybersécurité

AU BURKINA
SYDONIA, scanners, suivi satellitaire

INDICATEURS COMMUNS POUR MESURER LE RÉSULTAT : LE TEMPS, LE COÛT ET LA PRÉVISIBILITÉ DU PASSAGE DES FRONTIÈRES

Temps moyen de mainlevée, temps de transit, coût documentaire, taux de contrôle, taux de détection

CONCLUSION

Une frontière plus intelligente : ce qu'il faut retenir

1 · LE CADRE

- Accord de Kigali, huit protocoles
- Code des douanes de 2025
- Stratégie ZLECAf-UEMOA, 2026

CE QUE CELA CHANGE

- Des procédures alignées sur CKR, AFE et Textes UEMOA
- Une base légale pour la douane numérique

2 · LES OUTILS

- Dématérialisation : SYLVIE 2, Faso Arzeka
- Transit : SIGMAT, Système de suivi satellitaire
- Ciblage du risque : DRAV

AU BURKINA FASO

- SYLVIE 2 : collecte des documents ramenée de 72 h à 3 h
- Scanners, brigade cynophile, partenariat privilégié

3 · LA SUITE

- Interconnecter, harmoniser, mutualiser
- Anticiper et innover
- Mesurer : temps, coût, prévisibilité

PROCHAINE ÉTAPE

- Une feuille de route continentale
- Des indicateurs communs : mainlevée, transit, coût documentaire

La ZLECAf se gagnera aussi aux frontières.

5e édition du Symposium international sur le transport et la logistique (TRANSLOG AFRICA)

Merci pour votre aimable attention



Place aux questions et aux échanges

Organisé par le Conseil Burkinabè des Chargeurs

Zone de libre-échange continentale africaine

Une frontière plus intelligente, au service de l'intégration africaine

Ouagadougou, octobre 2026

Axe 3 Plan Stratégique DGD 2022-2026 : « Communication, transparence et développement du partenariat »